



SECRETARIAT DU FONDS FRANÇAIS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

STR/FEM
JULIEN CALAS

AIDE MEMOIRE DE MISSION

PACIFIQUE

Supervision du programme « Initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud » (CRISP – Coral Reef Initiative for the South Pacific)

(du 30/11/2009 au 16/12/2009)

Cadre de la mission

1. L'AFD finance un programme « Initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud » (CRISP – Coral Reef Initiative for the South Pacific) d'un montant de 3 millions d'euros également cofinancé par les ONG Conservation International et WWF, le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, le Fonds Pacifique et la Fondation des Nations Unies. Dans le cadre de cette intervention, un financement de 2 millions d'euros a été octroyé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à l'ONG Conservation International (CI) pour coordonner la mise en œuvre des actions concernant le développement d'Aires Marines Protégées et de Gestion Côtières Intégrées. La date limite de versement des fonds de la convention de financement FFEM CZZ.1282.01.A signée le 31 août 2005 arrivera à échéance le 31 décembre 2010.
2. Une mission de Julien CALAS du secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), accompagnée d'Eric CLUA Coordinateur du CRISP au sein du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, s'est déroulée du 30 novembre au 16 décembre 2009 pour réaliser une supervision des activités réalisées sur financement du FFEM et la préparation de l'évaluation finale du projet. Elle a permis de visiter plusieurs sites d'intervention de la composante 1 du CRISP à SAMOA, à FIDJI, au VANUATU et en NOUVELLE-CALEDONIE (programme de la mission en Annexe 1) et de rencontrer la majorité des intervenants concernés par ce projet dans les pays visités (la liste des personnes rencontrées est rappelée en Annexe 2).
3. La mission tient à remercier l'ensemble des autorités et des participants aux réunions tenues pendant la mission pour leur disponibilité et la qualité des informations produites.

A. Contribution du FFEM au Programme CRISP :

4. Le financement du FFEM s'inscrit dans le cadre de l'initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique, portée par la France dans un cadre interministériel depuis 2002. Elle a pour finalité de développer une vision pour l'avenir de ces milieux uniques et des peuples qui en dépendent, et de mettre en place des stratégies et des projets visant à préserver leur biodiversité et développer dans le futur les services économiques et environnementaux qu'ils apportent tant au niveau local que global. Ouverte à toutes les contributions, l'initiative est conçue

en outre comme un vecteur d'intégration régionale entre tous les Etats du Pacifique (carte de la zone d'intervention du projet en annexe 3).

5. L'initiative est financée principalement par l'AFD et bénéficie des contributions financières d'ONG internationales (CI, WWF), de la Fondation des Nations Unies et du Fonds Pacifique, mais de nombreux cofinancements additionnels ont également été mobilisés en cours de réalisation du programme (notamment des Provinces Nord et Sud de Nouvelle-Calédonie pour les aires marines protégées). Le programme doit contribuer à i) une meilleure connaissance de la biodiversité, de l'état et du fonctionnement des écosystèmes coralliens, ii) la réalisation d'opérations de protection et de gestion des écosystèmes coralliens à une échelle significative, iii) la valorisation du potentiel économique reposant sur les valeurs d'usage et la biodiversité des écosystèmes coralliens et iv) la diffusion de l'information et des savoirs, ainsi que le renforcement des capacités et l'animation de réseaux locaux, nationaux et internationaux dans le Pacifique Sud. Autour d'un double objectif technique (protection des écosystèmes coralliens) et politique (intégration régionale), le projet d'ensemble est conçu comme une initiative devant apporter des ressources financières à des partenaires déjà investis sur la gestion des récifs et désireux d'élargir leurs activités dans un esprit de coopération.
6. L'initiative se structure en trois composantes :
 - Composante 1 : Aires marines protégées et gestion des bassins versants
 - Composante 2 : Connaissance, gestion, restauration et valorisation des écosystèmes coralliens
 - Composante 3 : Coordination, capitalisation, communication et vulgarisation

Le FFEM prend en charge la composante 1 sur laquelle les ONG CI et WWF se sont engagées à apporter des cofinancements de respectivement 1,2 M \$ et 0,5 M \$.
--

7. La contribution spécifique du FFEM au titre de la composante 1 du CRISP doit permettre l'extension significative des surfaces de récifs coralliens bénéficiant d'une protection et d'une gestion effectives au travers d'Aires Marines Protégées (AMP) et de démarches de gestion intégrée des zones côtières le développement d'outils et d'études prospectives à un niveau local et régional pour l'identification de zones prioritaires à protéger, ainsi que la diffusion de l'information et des savoirs, le renforcement des capacités et l'animation de réseaux locaux, nationaux et internationaux dans le Pacifique Sud. Les modalités de correspondances des nomenclatures entre la convention de financement FFEM, la nomenclature des composantes du CRISP et le document de projet détaillée de Conservation International est rappelé en annexe 4.
8. Montage institutionnel. Pour la mise en œuvre du financement FFEM, une convention unique a été signée avec l'ONG Conservation International (CI), agissant comme cofinancier et maître d'ouvrage, CI assumant la responsabilité de l'ensemble de la composante et de la répartition des financements entre les différents opérateurs des deux volets dans le cadre de conventions de maîtrise d'œuvre. Son cahier des charges s'appuie sur le document de présentation du projet et elle est responsable du suivi-évaluation de l'ensemble de la composante. Les autres maîtres d'œuvre identifiés à ce jour avaient fait acte de candidature de façon indépendante ou collective lors de l'appel à propositions qui a permis de préparer l'initiative. Ils ont contribué à l'élaboration du document final sur le volet Aires Marines Protégées synthétisant toutes les propositions sous l'égide de CI.

9. Le financement du FFEM (2 millions d'euros) se répartit en 1,3 million d'euros pour le volet AMP et 0,6 million d'euros pour le volet gestion côtière intégrée. Les frais de gestion doivent être limités à 2,5% sur l'ensemble de la composante (perçus par CI) et à 7,5% sur chaque contrat d'opérateur (perçus par les opérateurs eux-mêmes) soit un total de 10%. Par ailleurs, 100 000 euros (5 %) sont consacrés à la réalisation d'évaluation externe du projet mandatées par le FFEM.

B. Volet 1.1. Aires Marines Protégées :

10. **Résultat 1 - Planification de la Conservation Marine.** La réalisation des analyses écorégionales de Nouvelle-Calédonie et de l'Est Polynésien (englobant Polynésie française et Iles Cook) ainsi que celles des îles Samoa sont des acquis indéniables du projet à ce jour. Les analyses écorégionales des Iles Fidji et des îles Kiribati devraient être achevées respectivement fin 2009 et mi-2010. La réalisation du profil d'écosystème de la région des îles du Pacifique est prévu d'être achevé en septembre 2010 en se nourrissant des analyses écorégionales réalisées au cours de l'initiative CRISP. Il sera utile d'analyser à terme comment ces documents ont été appropriés par les partenaires et les acteurs de la conservation dans la région pour servir de support et d'aide à la décision d'actions concrètes.
11. **Résultat 2 – Aires Marines Protégées.** Le programme est très riche en matière d'appui au développement ou à la création d'AMP puisque le CRISP estime que plus de 40 AMP dans 11 pays différents du Pacifique ont reçu un appui dans le cadre du CRISP, soit environ 10 % des AMP répertoriées à ce jour dans la région. Les quelques sites visités au cours de la mission (Samoa, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie) démontrent la grande richesse des expériences de ces aires protégées, en matière de gouvernance, d'approches de création, de taille et de maturités (certaines venant d'être créées, d'autres ayant près de 10 années d'expérience antérieure), d'articulation entre les approches participatives à la base et l'implication des services techniques des Etats. Cette richesse des expériences démontre à quel point les opportunités d'échanges d'expériences et d'expertise sont importantes dans la région. La mission note toutefois qu'il n'existe pas de tableau de suivi synoptique de tous les sites d'AMP qui ont été appuyés dans le cadre du programme CRISP avec les financements FFEM, CI, WWF ainsi que les autres cofinancements levés en cours de réalisation du programme (comme ceux de la Province nord en Nouvelle-Calédonie). Il reste donc à réaliser un véritable atlas de toutes ces AMP afin de disposer de cartes précises, des caractéristiques physiques de chaque aire protégée, d'un bilan des financements investis dans ces sites et des résultats acquis afin de donner une vision des enjeux restants et des besoins pour le futur. **Le programme doit veiller avant la fin de l'année 2010 à produire un tel bilan, afin qu'il soit disponible pour l'évaluation finale du projet (un modèle de table à remplir est proposé en annexe 5).**

Aires Marines Protégées soutenues au travers de l'ONG FSPI¹.

12. L'ONG FSPI est en fait un réseau de 10 organisations de la société civile de 10 Etats du Pacifique qui soutient dans plusieurs pays de la région la réalisation de petites AMP communautaires dénommées « Locally-Managed Marine Areas » (LMMA). Dans le cadre du financement FFEM du CRISP, plusieurs LMMA du Vanuatu, des Iles Salomon, de Tuvalu et des îles Kiribati ont bénéficié de financement d'action d'appuis qui sont maintenant achevées. Tout comme FSPI est un réseau, un grand nombre de LMMA de la région s'est regroupé au sein d'un

¹ Foundation of the Peoples of the South Pacific International

réseau visant à la mise en commun des expériences et la recherche de synergies. Ce réseau bénéficie d'appui des fondations philanthropiques américaines MacArthur et Packard.

13. **Les LMMA, un modèle exemplaire.** Le modèle des LMMA est exemplaire en matière de mobilisation des communautés locales dans les démarches de gestion, en matière d'économie des moyens mobilisés (permettant cependant d'établir des aires effectivement gérées) et finalement de simplicité des aires protégées (que ce soit en termes de gestion et de facilité de répliation). De fait, le modèle des LMMA repose sur de petites surfaces d'aires marines gérées et ou protégées en instaurant des espaces « tabou » et donc fermé sur la base des règles traditionnelles (toutefois, dans de nombreux cas, ces fermetures ne sont pas permanentes et peuvent permettre des prélèvements, voire des réouvertures temporaires de la pêche, dans ces espaces fermés qui s'apparente alors plus à des cantonnements de pêche). Le modèle est donc très facilement gérable à l'échelle des villages de la région, et bon nombre de LMMA sont créées par répliation de villages en villages d'initiatives engagées initialement dans un nombre réduits de sites. L'intérêt du modèle repose sur des coûts de gestion très faibles (car reposant sur le volontariat et la mobilisation des solidarités ou des structures de pouvoir traditionnelles au sein des villages) et le fort degré d'appropriation des démarches par les populations locales. Le modèle a une importante capacité de répliation puisque de plus en plus de villages et de LMMA se fédèrent afin d'engager des actions de gestion commune. L'exemple du Nord de l'île d'Efate au Vanuatu est très illustratif de ce processus avec le réseau informel d'AMP de Nгна-Pele qui rassemble 14 villages et 8 sites de LMMA. Bien que la taille des espaces marins protégés reste très réduite (quelques hectares) et en deçà des tailles nécessaires pour constituer des espaces écologiquement significatifs², la démarche a pour avantage évident d'avoir créé une dynamique d'extension progressive des espaces marins protégés et de mise en réseau au cours des dernières années.
14. **Des suivis des impacts limités et peu appuyés par des travaux de recherches approfondis.** La faiblesse des moyens mobilisés par les LMMA rime également souvent avec des moyens de suivi limités ce qui peut poser des problèmes en termes de capacité à justifier l'efficacité de l'usage des financements publics que FSPI et les LMMA reçoivent ou pour justifier des aides à l'extension des LMMA. Une des grandes forces des LMMA est leur capacité à engager les populations locales dans la réalisation par elles-mêmes des protocoles de suivi avec des méthodes très simples et pragmatiques de mesures et de comptage. L'avantage évident de ces méthodes est qu'elles impliquent les populations qui perçoivent plus directement les progrès mais également les problèmes que rencontre l'aire protégée. En pratiquant ces suivis, les populations sont dans des logiques de progrès et d'amélioration directe de leur environnement et de leurs ressources. Toutefois, le nombre de travaux scientifiques qui viennent corroborer les résultats des suivis réguliers et pragmatiques réalisés par les populations locales semblent limités (aucun exemple concret n'a été donné au cours de la mission). L'une des raisons invoquées pour cela est que les populations locales n'expriment pas le besoin de tels appuis scientifiques puisque l'objectif est de parvenir à l'autogestion (donc à l'absence de besoin d'appui externe). Or, il semble que la plupart des LMMA dépendent encore largement d'aide externe d'origine philanthropique voire d'aide publique et l'ONG FSPI, qui appui les LMMA, ne travaille pas sur fonds propres mais sur des fonds d'aide projet. De fait, les populations locales ont souvent du mal à trouver toutes les ressources et tous les appuis nécessaires au développement

² Compte tenu de la dispersion moyenne des propagules des organismes benthiques, de l'ordre de 10 km, plusieurs travaux recommandent des AMP de 10 à 20 km de diamètre (soit environ 500 km²), espacées de 10 à 20 km les unes des autres, situées dans des zones de forte diversité d'habitats et incluant des zones de cycle vital des espèces, (Mora et al, 2006. Coral Reefs and the Global Network of Marine Protected Areas, Science vol 312 23.)

de leurs aires protégées, car ils n'ont souvent que leur bonne foi pour justifier du bien fondé de leurs démarches de protection de l'environnement marin.

15. **Des financements pérennes incertains et non planifiés.** S'il est vrai que la plupart des LMMA reposent sur des modèles d'autogestion à coût réduit, on constate que les appuis que reçoivent les populations de la part de FSPI sont réalisés sur des financements externes. Ainsi, les modalités de financements pérennes des LMMA visitées au Vanuatu restent incertaines. Les principaux coûts de gestion sont financés par des travaux collectifs volontaires et des activités de collecte de fonds à l'intérieur de la communauté mais qui ne suffisent pas à faire face à tous les besoins de gestion ou d'extension de l'aire protégée. De fait, des bouées sont régulièrement achetées pour délimiter les espaces protégés des LMMA du nord d'Efate, mais celles-ci sont financées par des dons ponctuels et aucune LMMA ne semble capable de financer de manière autonome leur renouvellement par des ressources propres. La LMMA de EMUA bénéficie certes de l'établissement d'un gîte éco-touristique établi par un ancien instituteur, mais celui-ci a énormément de mal à le faire connaître aux touristes étrangers et à générer des revenus régulier en l'absence de politique d'appui du gouvernement des Vanuatu qui favorise très majoritairement le développement de grands complexes touristiques haut de gamme, financés par des investisseurs étrangers. S'il existe bien des plans de gestion sommaire des LMMA qui ont l'avantage de la simplicité, il n'a pas été possible de consulter des plans de financement des LMMA. Celles-ci semblent lever des fonds en fonction des besoins, mais sans perspective de génération régulière et autonome de revenus nécessaire au fonctionnement courant de l'aire gérée.
16. A partir des quelques idées de diagnostic très sommaire ci-dessus, il sera donc important au moment de l'évaluation externe finale du CRISP, **d'analyser, site par site, les résultats et progrès réalisés par les LMMA** dans le cadre des financements reçus par FSPI.

Aires Marines Protégées soutenues au travers de l'ONG WWF.

17. Le WWF appuie le développement d'AMP dans les Iles Cook et en Nouvelle-Calédonie, dans ce dernier territoire en Province Sud et autour du Mont Panié en Province Nord. La mise en œuvre des actions d'appuis dans les Iles Cook semblent en retard en raison de difficultés de mobilisation des engagements des partenaires identifiés mais également de problèmes logistiques.
18. **AMP soutenues par WWF en Province Nord de Nouvelle-Calédonie.** Lors du dernier week-end, la mission a pu réaliser en Province Nord de Nouvelle-Calédonie une visite de terrain des projets d'AMP de Pouebo et Hienghène développées dans le cadre du CRISP par l'ONG WWF sous la tutelle des services provinciaux. Les AMP développées en Province Nord sont basées sur un travail participatif impliquant les autorités coutumières et les services de la province dont il serait utile de capitaliser les expériences. Ces démarches d'AMP ont donné lieu à des approches innovantes de réalisation d'un sentier écotouristique de visite de la mangrove, d'un sentier botanique et d'un sentier sous-marin qui pourrait intéresser (en les adaptant) d'autres AMP de la région. Le WWF a développé un excellent guide sous-marin pour les visiteurs des AMP, mais également de très intéressants carnets de notes permettant d'associer les populations locales à la préparation du plan de gestion des AMP ou encore une lettre semestrielle contenant des fiches et cartes visant à inviter les lecteurs à collecter des informations sur les sites de pontes de corail ou de pontes de tortues (voir annexe 6). Par ailleurs, la Province Nord avance à très grande vitesse dans l'établissement d'un fonds fiduciaire pour la conservation de la biodiversité, outil innovant destiné à financer à très long terme les activités de protection. Il s'agit d'une démarche que d'autres pays ou AMP de la région poursuivent également à des échelles diverses (Samoa

cf. § 22 , Iles Phoenix cf. § 23,...) et qui constitue donc une opportunité d'échanges d'expériences (par exemple sur certains outils de gestion, tels que les manuels d'opération, les manuels de procédures ou les politiques d'investissements). Toutefois, la mission constate la faible lisibilité du programme CRISP et a fortiori du FFEM dans ces initiatives, car les apports du programme aux initiatives calédoniennes semblent pour le moment avoir été limités à un simple voyage d'échange d'expérience pour des responsables calédoniens. L'essentiel du financement des créations d'AMP est maintenant assuré par la Province Nord, ce qui doit être reconnu et constitue une avancée positive en matière de mobilisation des ressources locales pour la protection de la biodiversité marine. La faiblesse des cofinancements propres du WWF sur ce projet d'AMP, la prise de relais financière importante de la Province Nord débouche, malgré des avancées importantes sur le terrain, sur une situation confuse quant au positionnement du programme CRISP en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, M. le Directeur de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord estime ne pas percevoir d'avantages objectifs jusqu'à présent à la collaboration avec le programme CRISP, ni des bénéfices que ce programme peut leur apporter. La mission recommande donc que Conservation International (pour le volet de renforcement des capacités et de mise en réseau des AMP) et la Cellule de Coordination du CRISP (pour les autres volets du programme) essayent au cours de cette dernière année d'explicitier les possibilités d'appui que peut apporter le CRISP et d'évaluer si des appuis sont encore possible à titre régional, (pour autant que la Province Nord et le WWF expriment un intérêt à une telle collaboration et des besoins concrets pouvant être apportés par le programme).

Aires Marines Protégées soutenues au travers de l'ONG PROSCIENCE en Polynésie française et aux Iles Cook.

19. **PGEM de MOOREA.** L'ONG Proscience a appuyé le développement des Plans de Gestion de l'Environnement Marin (PGEM) de Moorea qui est maintenant achevé à 95 %. Le plan de gestion est établi et la majorité des personnes ont été formées à sa mise en œuvre. L'étude d'un plan de financement du PGEM a été engagée car l'autonomie financière du dispositif n'est pas assurée et met en péril sa survie à long terme. En effet, la gestion du PGEM a été donnée en mandat à une association à but non lucratif de statut loi 1901 française. Celle-ci est ainsi responsable de la réalisation des patrouilles de surveillance d'application des règles de gestion et doit ainsi recevoir en principe une subvention du service des pêches pour assurer son mandat, mais celle-ci n'a pas été versée depuis 3 ans. Le centre de recherche CRIOBE assure la mise en œuvre des protocoles de suivi environnementaux prévus au plan de gestion, lui aussi sur la base de subventions versées par les services des pêches. Le PGEM a donc permis d'enregistrer des progrès absolument considérables pour la protection de la biodiversité marine mais qui restent cependant fragiles. Outre l'absence d'autonomie financière planifiée et sécurisée, il semble que le PGEM n'a pas envisagé la mise en œuvre d'activités alternatives génératrices de revenus pour les acteurs pénalisés par les nouvelles règles de gestion (pêcheurs notamment) ce qui générerait certaines oppositions latentes à la mise en œuvre du plan de gestion.
20. **PGEM de Wallis et Futuna.** A la demande et sur financement des services de l'environnement du Territoire de Wallis et Futuna des formations ont été réalisées en vue d'une adaptation de la méthodologie du PGEM au territoire. A ce jour, le plan de gestion reste à développer avec un rôle important attribué aux services de l'environnement qui assureraient probablement les activités de surveillance et de suivi environnemental (ces derniers suivis étant réalisés depuis 1998 tous les 3 à 4 ans par le CRIOBE). Les enjeux de ce plan seraient essentiellement focalisés sur la gestion durable des ressources halieutiques car les enjeux de conservation resteraient assez limités de même que les perspectives de mise en valeur touristiques.

21. **Iles Cook.** Proscience a également soutenu l'adaptation aux Iles Cook de la démarche PGEM notamment en matière de cartographie des « Ra'ui » qui correspondent à des accords traditionnels de fermeture des prélèvements dans une zone marine pour une durée déterminée. Cette collaboration a rencontré de nombreuses difficultés qui ont générés de nombreux retards, dont notamment les barrières linguistiques et de communications entre les intervenants francophones et anglophones, difficulté que le CRISP cherche justement à surmonter pour faciliter les échanges régionaux. La coordination des actions de WWF et Proscience aux Iles Cook semble également difficile et pourrait probablement être améliorée.

Aires Marines Protégées soutenues par Conservation International à Samoa, Palau et Kiribati.

22. **Aleipata et Safata à Samoa.** Conservation International soutient depuis plusieurs années deux LMMA des communes d'Aleipata et de Safata. Ces deux sites ont reçu des appuis sur financement CI/FFEM depuis 2005 jusqu'en fin décembre 2009. La maîtrise d'œuvre de ces appuis a été confiée au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement des Samoa. Malheureusement les deux sites ont été touchés en octobre 2009 par un tsunami qui a particulièrement ravagé le site d'Aleipata. La plupart des villages de la zone couverte par l'AMP d'Aleipata ont été détruits et les récifs fortement endommagés. Aussi, la reconstruction et la mise en valeur des sites demanderont de nombreuses années avant d'arriver à un nouvel équilibre. L'AMP de Safata a été plus épargnée par le Tsunami et semble avoir atteint un certain degré d'autonomie. Les deux sites bénéficient en outre d'un petit fonds fiduciaire visant à renforcer l'autonomie financière pour la prise en charge des coûts de gestion des sites. Ce fonds fiduciaire dispose d'un capital d'environ 242 000 Tala (environ 70 000 euros) placés en Banque à Samoa dont seul le produit des intérêts (récemment ramenés à 4,5 % par an après avoir atteint jusqu'à 7,5 % par an) est utilisé pour financer les besoins non couverts par les budgets courants des sites. Alors que le site dispose de plusieurs années d'expériences et d'études approfondies de la situation de référence, aucune étude approfondie et scientifique des effets de l'AMP n'a été engagée au cours du CRISP au motif que cette étude n'est pas une priorité des populations locales. La mission confirme que pour une agence de financement public français comme le FFEM, il est souhaitable que de telles études de suivi des effets et impacts des AMP soient menées afin de documenter l'efficacité des AMP dans le cadre des débats internationaux sur les modalités de conservation de l'environnement marin, mais également pour justifier de l'utilisation de fonds apportés par les contribuables.
23. **Aux îles Kiribati,** l'appui apporté par CI dans le cadre du CRISP a permis de contribuer à la création de la plus grande AMP du monde dans l'archipel des Iles Phoenix (soit 410 500 km² dont 30 % seraient sanctuarisés en zone de non-pêche). Les discussions entre les gouvernements de Kiribati et des Etats-Unis ont permis d'établir une vision encore plus large dite « Pacific Ocean Arc Initiative » que CI envisage de soutenir à long terme dans le cadre de sa stratégie « Pacific Oceanscape ». A ce titre CI soutient avec le gouvernement de Kiribati la mise en place d'un fonds fiduciaire pour le financement à long terme de la protection de l'AMP des Iles Phoenix. Ce fonds fiduciaire a pour objectif de rassembler à moyen terme un fonds de dotation de 13 M USD dont les intérêts seront utilisés pour financer le fonctionnement de l'AMP. Le capital de ce fonds de dotation pourrait être apporté par l'Etat de Kiribati (2,5 M USD), le Global Conservation Fund géré par CI (2,5 M USD), les Etats-Unis (1 M USD), et possiblement des contributions de l'USAID et de l'Australie.
24. **Résultat 3 – Renforcement des capacités, mise en réseau des gestionnaires et capitalisation des expériences.**

25. **Nécessité de consolider un plan d'action global au niveau du CRISP.** Un contrat a été passé avec l'ONG FSPI afin de mettre en œuvre les activités prévues au titre de cette composante. Toutefois, ces actions doivent être coordonnées avec des appuis apportés également par le PROE sur financement CRISP/AFD (Composante 3A) mais également des fondations américaines Packard et MacArthur en appui au réseau des LMMA, ou encore de l'agence océanographique américaine (NOAA). Une étude d'évaluation des besoins de renforcement des capacités a été engagée mais tarde à être achevée. Ces résultats sont attendus pour mars 2010. Par ailleurs, l'ONG FSPI a essayé de consolider les demandes de la majorité des intervenants régionaux lors de la réunion régionale co-organisée par le CRISP et l'Agence française des Aires Marines Protégées à Moorea en novembre 2009. Toutefois, eu égard au foisonnement d'appuis transversaux existants, il serait souhaitable qu'un plan global d'appui au renforcement des capacités, de mise en réseau et de capitalisation des expériences soit rapidement consolidé par CI et la Cellule de Coordination régionale pour harmoniser les actions et vérifier leur cohérence d'ensemble par rapport non seulement aux besoins des opérateurs régionaux, mais également aux objectifs à atteindre par le CRISP. De fait, la mission n'est pas capable de décrire les objectifs et résultats précis qui doivent être atteints avant fin 2010 en fonction des moyens globaux qui seront mobilisés dans le cadre du CRISP au titre de cette sous-composante.
26. **Un appui majoritairement consacré au renforcement des capacités.** Le contrat conclu avec FSPI d'environ 120 000 euros doit consacrer plus de la moitié de ses ressources à un vaste programme de renforcement des capacités des sites d'AMP soutenus au titre du résultat 2 de ce même volet 1.1 du financement FFEM (Composante 1A2 du CRISP et Résultat 2 – Activités 2.1 et 2.2 du document de projet CI) sur la base de l'étude d'évaluation des besoins attendue pour mars 2010.
27. Aucun moyen de cette composante ne sera consacré à la **mise en réseau des AMP de la région** au motif que les opérateurs n'en ont pas exprimé la demande et que des moyens sont mobilisés par ailleurs (Fondations Packard et MacArthur) pour soutenir le réseau des LMMA du Pacifique. Il n'existerait pas à ce jour de structuration en cours d'un réseau formel par manque de ressource d'autant que les gestionnaires de sites mobilisent tous les moyens possibles à la satisfaction de besoins locaux ou nationaux.
28. De même, des moyens limités (respectivement environ 10 000 et 7 000 euros) seront consacrés à l'établissement d'une synthèse sur les expériences des AMP de la région et aux actions réelles de capitalisation des expériences (« Lessons learnt »). Les travaux de capitalisation prévus doivent déboucher sur un guide pour les LMMA. **Il n'est pas clair si ce guide intégrera les expériences des territoires de l'outre mer français et leur sera donc également utile, ou si le guide de capitalisation sera réservé essentiellement au modèle des LMMA qui n'est pas reflété dans les territoires de l'outre-mer français. Dans tous les cas, il serait souhaitable que le document de capitalisation couvre bien l'ensemble des expériences du programme CRISP.** Ces moyens limités seraient à nouveau justifiés par le fait qu'un nouveau programme (Marine Managed Area Science) serait mobilisé spécifiquement sur financement CI pour étudier de manière scientifique les impacts des LMMA sans pour autant que ce programme soit intégré au programme CRISP en tant que tel. Il reste donc difficile de disposer d'une vision claire sur les actions du CRISP en matière d'analyse des impacts des MMA et de la capitalisation des expériences des AMP soutenue. Il sera là aussi nécessaire que l'évaluation externe du CRISP évalue cette cohérence.
29. Enfin, cette composante a prévu de mobiliser de manière louable une contribution de 10 000 euros aux travaux de réhabilitation post-tsunami aux îles Samoa.

30. En définitive, si l'on peut se féliciter du positionnement du projet à l'écoute des opérateurs des AMP de la région, on peut cependant s'inquiéter sur la capacité du programme à capitaliser les résultats des expériences acquises (lessons learnt), à organiser la poursuite de relations de travail régionales (mise en réseau) et donc d'assurer la pérennité des acquis de ce programme. L'évaluation externe du programme CRISP devrait examiner ce point.

C. Volet 1.2. Gestion côtière intégrée :

31. Les activités de cette composante visant à la synthèse des connaissances, le bilan des projets, la cartographie et l'établissement de scénario d'aménagement ont été confiées à l'unité ESPACE de l'IRD dans le cadre du projet de recherche GERSA. Le principal enjeu de cette composante consiste à produire des informations cartographiées intégrant les enjeux environnementaux, les risques d'érosion/sédimentation et les informations socio-économiques. La mobilisation des moyens et la coordination des acteurs nécessaires à la réalisation de ce programme ont été particulièrement complexes ce qui a généré d'importants retards. A ce jour, le programme a pu travailler à Fidji, au Vanuatu et en Polynésie française. Les résultats des travaux devraient en principe être livrés en mai 2010 pour Fidji, en septembre 2010 pour le Vanuatu (avec un séminaire de restitution) et en fin 2010 pour la Polynésie française où l'intégration des données serait la plus poussée (pollution, érosion, sciences humaines, usages des territoires, usages des sols et usages du lagon).
32. La principale activité de restauration écologique a été confiée fin 2009 après appel d'offres à l'Institut des Sciences Appliquées de l'Université du Pacifique Sud dans le cadre d'une association avec l'ONG FSPI de Fidji, l'institut Landcare Research de Nouvelle-Zélande, et l'ONG « Farm Support Association » du Vanuatu. Les activités consisteront à mener des opérations pilotes de reboisement à Fidji et au Vanuatu. Aux Iles Fidji, les activités de reboisement seront calquées sur une méthodologie engagée dans le cadre d'un programme de Conservation International de compensation volontaire d'émission de carbone avec la société d'eau minérale Fidji Water qui doit permettre de protéger les bassins versants et la nappe phréatique des captages de cette société. Ainsi, dans la province de Raki Raki au nord de l'île de Viti Levu aux Fidji, le programme devrait permettre de lancer une opération de plantation de 4 essences déjà testées et validées pour leurs aptitudes et leurs capacités de croissance (Mahogany – *Swietenia sp* – , Teck - *Tectona grandis* – et deux autres espèces locales). Les plantations seront réalisées sur le territoire du village de Narara qui souhaite développer une activité écotouristique qui pourrait à terme valoriser les plantations réalisées. Au Vanuatu, les activités de reboisement seront engagées au nord de l'île d'Aneytum et seront basées sur une méthodologie déjà testée avec succès entre 1997 et 2001 (voir annexe 7). La méthode consiste à commencer par planter des alignements de Vétiver (système racinaire qui peut atteindre 5 m de profondeur pour une partie aérienne d'environ 1 m de hauteur) perpendiculaires aux griffes d'érosion pour fixer les sols et retenir les sédiments et l'eau. Ensuite, des plantations d'*Acacia spirorbis*, espèce endémique à croissance rapide et qui fixe de l'azote dans le sol (légumineuse), permettent d'établir une couverture arborée stable qui facilite la réinstallation des espèces locales (l'*Acacia* fournit un bois intéressant mais est très sensible au feu). Un projet sur financement GEF/PNUD est en cours de négociation pour assurer la poursuite et l'extension des activités prévues sur ce site.
33. L'intérêt de ce volet très appliqué sera donc amoindri par sa mise en œuvre tardive qui limite l'efficacité du couplage entre les études de planification et les activités de plantation. Si les bases méthodologiques sont solides et doivent permettre d'engager des actions qui devraient utilement servir de référence dans le futur, il sera cependant impossible d'évaluer, dans le cadre du CRISP,

les premiers impacts en matière de protection d'espaces marins protégées, de réduction de l'érosion et de démonstration d'approche intégrée de gestion des zones côtières et marines.

D. Analyse des cofinancements :

34. Selon les données communiquées au cours de la mission, les niveaux de cofinancement respectifs du projet par rapport aux prévisions sont les suivants, à une année de l'échéance du projet :

Tableaux des financements mobilisés par WWF :

CRISP

AMOUNT BY DONORS				
Bailleurs	TOTAL	WWF France	Fonds de contrepartie	AFD
IFRECOR	25 609,00		25 609,00	
Province Nord	161 855,51		161 855,51	
Province Sud	20 950,00		20 950,00	
SPREP/PROE	19 000,00		19 000,00	
US Fish & Wildlife Service	19 760,00		19 760,00	
WWF France	141 770,00	141 770,00		
WWF INTERNATIONAL	15 000,00		15 000,00	
WWF SPPO	104 500,00			104 500,00
TOTAL	508 444,51	141 770,00	262 174,51	104 500,00

Synthèse des cofinancements

Cofinancier	Cofinancement prévu	Budget dépensé à décembre 2009	% investit par rapport aux prévisions
Conservation International (USD)	1 200 000	1 049 647	87%
WWF (USD)	500 000	508 444	102%
FFEM (EUR)	2 000 000	(30/06/2009) 1 308 392	(30/06/2009) 65%

E. Suivi des recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours de juillet 2008 :

35. Le rapport d'évaluation d'Oréade-Brèche³ contenait une série de recommandations suivantes.

³ Source « Evaluation à mi-parcours du CRISP », Oréade-Brèche. Rapport de mission définitif. Juillet 2008.

Activité	Proposition d'amélioration du contenu des actions et d'indicateurs de résultats pour le monitoring
1A1 Stratégie de conservation de la biodiversité marine	Accélérer la finalisation de ces travaux qui sont utiles pour mieux positionner les projets d'AMP, surtout dans les pays qui ne disposent pas de beaucoup d'information sur la valeur relative de leurs récifs. Indicateur de résultat : Les pays utilisent ces documents pour la localisation de leurs projets d'AMP
1A2 Appui aux AMP	Accroître autant que possible le poids de cette composante clé, grâce aux nouveaux financements de l'AFD et si possible des ONG. Connecter cette composante avec les autres composantes du CRISP travaillant sur les méthodes et en particulier la 1A4, la 2A, la 2B et la 3A qui devraient produire un matériel méthodologique important pour les AMP et ne le font pas encore actuellement. Mettre sur le site du CRISP les plans de gestion des AMP et les outils méthodologiques intéressants. Indicateur de résultat : la superficie des AMP dans le CRISP continue de croître jusqu'à la fin du programme et les composantes 1A4, 2A, 2B et 3A ont fourni aux gestionnaires d'AMP des outils et méthodes concrets d'appui à la gestion des AMP
1A3 Mise en réseau AMP et capitalisation	Veiller à bien choisir les projets visités afin que les problématiques soient proches. Veiller aussi à réserver une part de ce budget aux CTOM en particulier la PF pour le PGEM de Moorea. Il faudrait par ailleurs que ces échanges entre sites soient complétés par des échanges inter composantes du CRISP et en particulier avec les 1A4, 2A, 2B et 3A Voir également comment rendre publique l'information méthodologique sur le site du CRISP afin que d'autres ONG que celles impliquées dans le programme puissent profiter des progrès Indicateur de résultat : les AMP du CRISP disposent de méthodologies directement accessibles et utilisables pour évaluer leurs impacts, notamment socio-économiques, et au moins la moitié d'entre elles sont en réseau ou en relation avec d'autres AMP sur la planète à la fin du programme
1A4 Gestion côtière intégrée	Aller le plus possible vers des réalisations concrètes. Dans le nouvel appel d'offres en cours par CI prévoir que les travaux sur les bassins versants soient faits en relation avec des AMP et laisser du temps pour que ces travaux puissent se faire. Faire le lien entre les productions socio-économiques de cette composante et les travaux sur la socio-économie faits par ailleurs dans le programme : 1A2, 2A et 3A. Indicateur de résultat : Des actions concrètes de terrain, liant bassins versants et AMP sont mises en œuvre dans le CRISP

36. A l'issue de la mission, le suivi des recommandations de l'évaluation à mi-parcours de juillet 2008 donne les résultats suivants :

Activités	Bilan par rapport aux recommandations de Juillet 2008
1A1 – Stratégie de conservation de la biodiversité marine	La finalisation des travaux de planification écorégionale n'est pas réalisée et ne pourra intervenir qu'en fin 2010. L'évaluation du degré d'utilisation de ces outils de planification pour la mise en place de projets d'AMP reste à réaliser au cours de l'évaluation externe finale du programme CRISP.
1A2 – Appui aux AMP	Le poids de cette composante a pu globalement s'accroître grâce aux fonds de contrepartie mobilisés au cours du programme. Les synergies entre cette composante et les autres composantes du CRISP (1A4, 2A, 2B, 3A) mais également les autres financements de contrepartie mobilisés (financement NOAA, programme MMA science, etc.) en matière de production d'outils méthodologiques pour les gestionnaires d'AMP ne sont pas avérées. Les plans de gestion des AMP et les outils de gestions déjà développés ne sont pas accessibles sur le site du CRISP.
1A3 – Renforcement des capacités, mise en réseau et capitalisation.	L'identification de problématiques communes (pas seulement pour des visites) semble avoir été réalisée par FSPI lors de la réunion de novembre 2009 à Moorea. La part de budget et d'action qui seront réalisées avec la Polynésie française et le PGEM de Moorea n'a pas été identifiée au cours de la mission. Les actions prévues en 2010 au titre de cette composante sont surtout accès sur le renforcement des capacités des AMP et il n'y a pas d'action de renforcement des

	<p>synergies entre les composantes du CRISP comme suggéré en 2008.</p> <p>La mise en disposition de moyen méthodologique sur le site du CRISP reste limitée.</p>
1A4 – Gestion côtière intégrée	<p>Les bassins versants des sites d'intervention proposés (Fidji et Vanuatu) dans la meilleure offre retenue à l'issue de l'appel d'offres ne sont pas reliés hydrologiquement à des AMP.</p> <p>Une mise en relation des travaux d'analyse socio-économiques réalisés dans le cadre du contrat GERSA/IRD et des composantes 1A2, 2A et 3A du CRISP reste à organiser avant la fin du programme CRISP, éventuellement dans le cadre du séminaire de restitution des principaux résultats d'analyse socio-économique prévu en fin 2010.</p>

F. Conclusions à ce stade :

37. Il ressort de l'ensemble des travaux menés que le programme CRISP a permis de réaliser plusieurs documents de planification régionale des priorités de conservation de l'environnement marin ; a contribué à la création et au renforcement d'environ 40 Aires Marines Protégées (AMP) du Pacifique Sud, soit environ 10 % des AMP de la région, mettant en évidence une très grande richesse d'expériences, de méthodes et d'approches ; a permis un début de mise en réseau et d'ouvertures de collaborations régionales, notamment entre les sphères francophones et anglophones (cas de formations co-animées par des intervenants néo-calédoniens et fidjiens) ; a permis le développement de nouveaux outils de planification intégrée de la gestion de bassin versants et le développement d'une plateforme de capitalisation des connaissances et des expériences au travers de la Cellule de Coordination du CRISP logée au sein du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Toutefois, malgré un très grand nombre d'AMP soutenues, la visibilité des actions du CRISP, des maîtres d'œuvres et des bailleurs de fonds sur le terrain, reste très limitée ; la prise de conscience et la volonté politique de poursuivre une collaboration régionale entre tous les acteurs demeure réduite, la majorité des intervenants continuant à se préoccuper des enjeux locaux et nationaux qui les concernent avant de voir les synergies qu'ils peuvent retirer d'approches régionales, les véritables documents de capitalisation des expériences en matière de gestion et d'impacts des AMP sont très peu nombreux, malgré les recommandations de l'évaluation à mi-parcours de 2008 et il n'existe pas de document cartographié de synthèse permettant de suivre et d'évaluer toutes les actions et résultats du CRISP en matière d'appui aux nombreuses AMP soutenues. Plusieurs questions ayant peu trouvé de réponses approfondies et documentées dans le cadre du CRISP ouvrent des voies d'expérimentation et d'analyse pour le futur : (i) la planification financière de la gestion des AMP (élaboration et utilisation de plan d'affaires pour analyser l'autonomie financière), (ii) les dispositifs de financement durable des AMP du Pacifique (quelles expériences de financement pérenne des AMP, outre les fonds fiduciaires), (iii) les modalités de développement d'un véritable éco-tourisme communautaire de grande ampleur et rentable (dépasser les expériences pilotes et générer des modèles professionnels et générateur de revenus à grande ampleur) ; ainsi que (iv) l'établissement de méthodologies et d'actions de grande ampleur de protection intégrée des bassins versants (aller au-delà des études et nombreuses opérations pilotes de reboisement en intégrant la biodiversité marine et terrestre).

G. Recommandations :

Composantes	Actions (responsabilité)	Echéance	Indicateur
Résultat 2 – Appui aux Aires Marines Protégées.	Etablissement d'un bilan complet, détaillé et cartographié des actions menées en appui aux AMP (Conservation International et appui Cellule de Coordination)	Novembre 2010 (en vue de l'évaluation externe)	Fiche d'information en annexe 5 remplies pour toutes les AMP ayant bénéficié d'un soutien de la part du CRISP (financements FFEM, CI, WWF et fonds de contrepartie)
	Améliorer la visibilité des appuis financiers des bailleurs de fonds, du programme CRISP et des maîtres d'œuvre sur chaque site d'intervention d'appui aux AMP/LMMA. (Conservation International et appui Cellule de Coordination)	Immédiate	Sur chaque site une information est durablement visible par le public et rappelle les interventions soutenue par le CRISP, les maîtres d'œuvre qui sont intervenus et les financements mobilisés.
	Fournir sur le site du CRISP des outils utiles pour les gestionnaires des AMP de la région, en utilisant les meilleurs exemples et meilleurs outils développés au cours du programme (Conservation International et appui Cellule de Coordination)	Immédiate	Les plans de gestion des AMP et les outils de gestions déjà développés sont accessibles sur le site du CRISP
	Faire un bilan des synergies entre cette composante et les autres composantes du CRISP (1A4, 2A, 2B, 3A) mais également les autres financements de contrepartie mobilisés (financement NOAA, programme MMA science, etc.) en matière de production d'outils méthodologiques pour les gestionnaires d'AMP (Conservation International et appui Cellule de Coordination).	Novembre 2010 (en vue de l'évaluation externe)	Une note de bilan des synergies disponible pour l'évaluation externe.
Résultat 3 – Renforcement des capacités, mise en réseau des gestionnaires et capitalisation des	Etablissement d'un plan d'action global au niveau du CRISP en matière de renforcement des capacités, mise en réseau des gestionnaires et capitalisation des expériences afin d'orienter les	Immédiate	Plan d'action partagé avec l'ensemble des partenaires et présentant pour chaque besoin identifié les financements et actions menées au cours de l'année

expériences	dernières actions dans ce domaine en 2010 (Conservation International et appui Cellule Coordination).		2010.
	Veiller à ce que le document de capitalisation rédigé par FSPI couvre bien l'ensemble des expériences du programme CRISP, y compris expériences non LMMA. (CI et Cellule de Coordination)	Novembre 2010 (en vue de l'évaluation externe)	Document de capitalisation de l'ensemble des expériences d'AMP du programme CRISP.

38. **La visibilité des contributions financières du FFEM au programme est faible** et se traduit essentiellement par la présence du logo du FFEM sur une série d'environ 30 publications du CRISP (mais également sur la base de données en ligne « ReefBase Pacific » accessible sur internet et le document de l'AER de Nouvelle-Calédonie). Alors que le programme peut se prévaloir d'avoir soutenue près de 10 % des AMP de la région du Pacifique Ouest, aucun des sites visités sur le terrain par la mission n'affiche de visuel du CRISP et encore moins du FFEM au titre des appuis financiers reçus. De même, ni le CRISP ni le FFEM ne sont identifiés comme des contributeurs au réseau des LMMA⁴ malgré les sommes investies ces dernières années sur un très grand nombre de sites. Il serait souhaitable que des solutions soient rapidement apportées avant la fin du programme, car une telle situation réduit la transparence de l'utilisation de fonds publics français et ne permet pas de justifier de l'utilité des investissements réalisés. Cette recommandation ne concerne pas seulement les seuls financements FFEM mais bien toutes les contributions financières mobilisées dans le cadre du CRISP. Il semble en effet normal que sur chaque site ayant reçu un appui du CRISP, tant le logo de ce programme que ceux de tous les financeurs et du maître d'œuvre des appuis soient affichés et visibles pour l'information du public.
39. **Le projet entre dans sa dernière année et doit engager les démarches de synthétisation et d'explicitation des acquis du programme en vue de la réalisation de l'évaluation externe finale** qui sera financée sur le volet 1.3 supervision. Les termes de référence de cette évaluation externe devront être préparés par CI et la Cellule de Coordination à la fin du troisième trimestre 2010 en relation avec le secrétariat du FFEM. Un appel d'offres sera lancé directement par le secrétariat du FFEM fin 2010 et le consultant sera également directement contracté par le secrétariat du FFEM. La réalisation de l'évaluation devrait se situer début 2011 après clôture du CRISP. Les termes de référence et le rapport d'évaluation lui-même doivent suivre des modèles accessibles sur le site internet du FFEM. Les travaux d'évaluation du programme dans le Pacifique devront s'achever par un séminaire de restitution et de débat avec les principaux acteurs impliqués mais également les institutions pouvant continuer à utiliser et valoriser l'héritage du programme (agence française des AMP, autorités environnementales des pays concernés, etc.).

⁴ Voir page des partenaires du réseau des LMMA : http://www.lmmanetwork.org/Site_Page.cfm?PageID=11

Programme de la mission

Lundi 31 nov.	Arrivée en Nouvelle-Calédonie puis à Apia via Auckland
Mardi 1 ^{er} déc.	9h30-12h : Réunion Conservation International 14h-17h : Réunion au PROE
Mercredi 2 déc.	9h-17H : Visite terrain sur AMP Aleipata-Safata
Jeudi 3 déc.	9h30-12h : Réunion Conservation International 14h-17h : Réunion au PROE
Vendredi 4 déc.	Transfert Samoa-Fidji
Samedi 5 déc.	Arrivée aux Fidji – Transfert sur Raki-Raki
Dimanche 6 déc.	9h-17H : Visite terrain site Cowrie et projet Fiji Waters sur Viti Levu
Lundi 7 déc.	Réunion Partenaires CRISP : FSPI, WWF, CI, IUCN Réunion UE : Annick Villarosa Réunion USP : Tony WEIR Réunion Ambassade de France : BRUNO MAIZERET
Mardi 8 déc.	Transfert Fidji-Vanuatu Visite terrain AMP sur Nord Efate / Emua
Mercredi 9 déc.	Transfert Emua-Port Vila 16H-17H : Réunion Ambassade de France 17H – 18 H : Réunion sur C1A4 avec Don Miller
Jeudi 10 déc.	Transfert Port Vila – Espiritu Santo Sur projet Agrobiodiversité Végéculture. Visite terrain du CTRAV et des collections Végéculture.
Vendredi 11 déc.	Réunion Bureau du projet Végéculture à Port Vila. Réunion Ambassade de France sur projet Agrobiodiversité Végéculture Transfert Vanuatu-NC
Samedi 12 déc.	Visite terrain AMP de Pouebo et Hienghène – Province Nord
Dimanche 13 déc.	Visite terrain AMP de Pouebo et Hienghène – Province Nord
Lundi 14 déc.	Matin : Réunions Agence Française de Développement – Nouméa Audience - M. Jean-Louis D'ANGLEBERMES – Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Contacts presse écrite, radio et RFO. Après-midi : Conférence de présentation des activités du FFEM et échanges avec les acteurs de la protection de l'environnement en Nouvelle-Calédonie.
Mardi 15 déc.	Réunion du comité de coordination du CRISP Réunions de debriefing Agence AFD de Nouméa. Transfert NC – Paris.

Personnes rencontrées

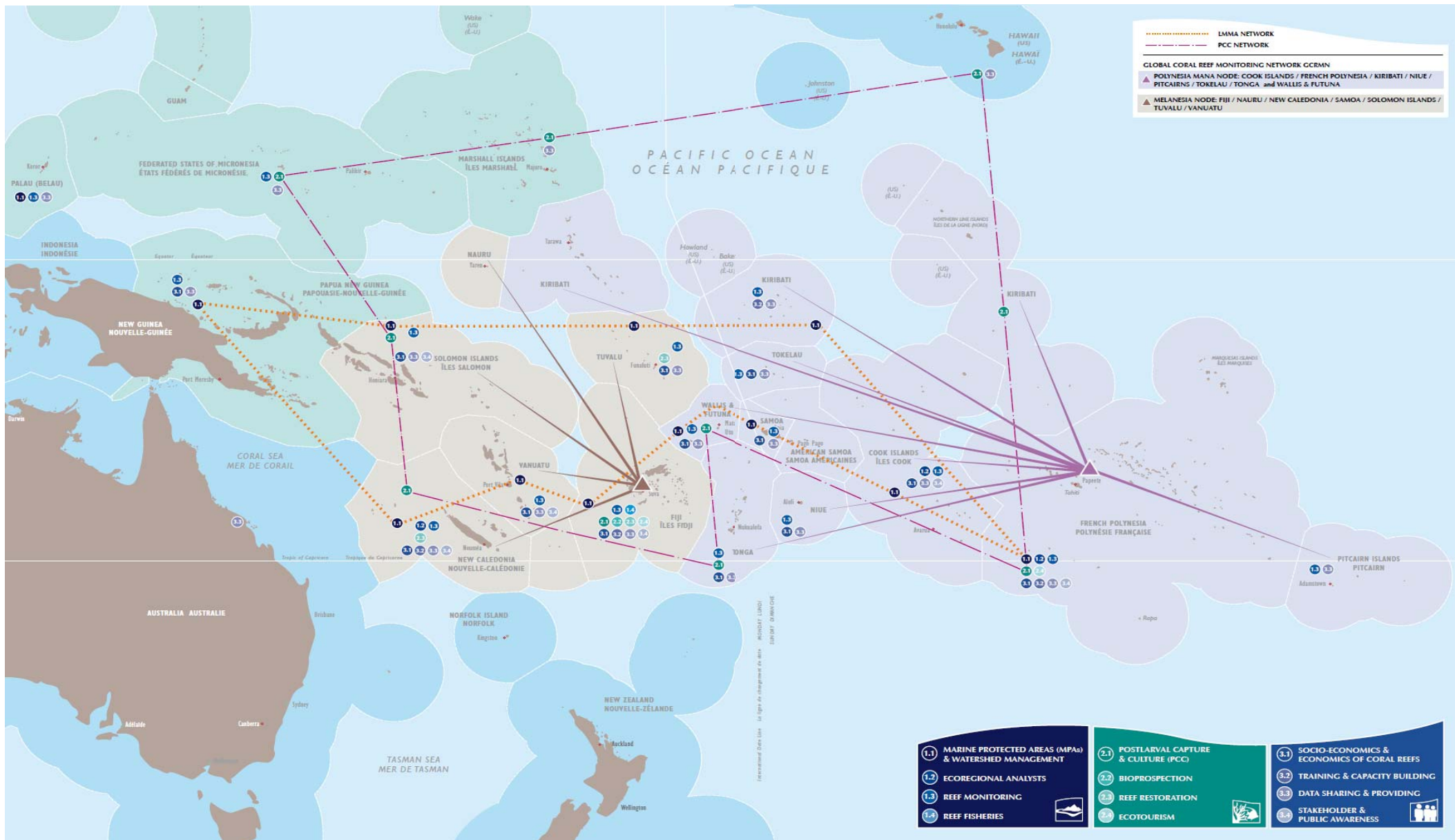
Personnes rencontrées

Pays	Prénom/Nom	Organisme	Thématique
Samoa	François Martel	CI	Maitrise d'ouvrage C1A
	Sue Miller	CI	Maitrise d'ouvrage C1A
	David Sheppard	PROE	Maitrise d'ouvrage C3A
	Caroline Vieux		Maitrise d'ouvrage C3A
	Jeff Kinch		Maitrise d'ouvrage C3A
	Pulea Ifopo	MNE	C1A2/Samoa
	Teo Penaia	Comité de gestion de Aleipata	C1A2/Samoa
	Pauli Patolo	Comité de gestion de Safata	C1A2/Samoa
Fidji	Bill Aalbersbergh	USP/IAS	C2A/Projet Cowrie à Fidji
	Safa Nawadra	CI	Projet Cowrie à Fidji
	Etika Rupeni	FSPI	C1A2 et C1A3
	Bernard O'Callaghan	UICN	GCCA
	Penina Solomona	WWF	C1A2 et C1A3
	Tony Weir	USP/PACE	GCCA
	Bernard Maizeret	Amb de France	CRISP
	Jaqueline Lorelle	Amb de France	CRISP
	Christina Casella	UE	CRISP + GCCA
Vanuatu	Kenneth Lango	Emua/Vaitupo resort	C1A2 Vanuatu
	Kalpat	Manager réseau AMP Pele	C1A2 Vanuatu
	Ronnet	Ex-Manager réseau AMP Pele	C1A2 Vanuatu
	Tokai	Chef du village de Unakap	C1A2 Vanuatu
	Françoise Maylié	Amb de France	CRISP
	Marc Basquin	Amb de France	CRISP
	Don Miller	Consultant néozélandais	Projet Cowrie au Vanuatu
	Vincent Lebot	CIRAD	Projet FFEM
N-C	M. D'Anglebernes	Gouvernement	CRISP
	M. Rezza Wamytan	Gouvernement	CRISP
	Jacques Buguet	SPP	CRISP
	Pierre-Yves Vion	DAFE/IFRECOR	CRISP
	Jean-Claude Angué	DRRT	CRISP
	Aude Chenet	CPS/CRISP	CRISP
	Lionel Gardes	AAMP	CRISP
	Bernard Robineau	Directeur CNRT (Nickel)	Biodiversité
	Morgan Mangeas	IRD	
	JB Herrenschmidt	IRD	
	Sébastien Faninoz	WWF	C1A2/NC

Et toutes les personnes qui ont assisté à la conférence donnée le 14 décembre 2009 pour présenter le FFEM et ses actions dans le domaine de la biodiversité.

Et pour l'agence régionale de l'AFD à Nouméa, M. Jean-Yves Clavel, Mme Florence Mouton, Melle Lydia Barri, Melle Julie Ailliot.

Annexe 3 CARTE D'INTERVENTION DU CRISP



Correspondances des rubriques de budget et activités entre Convention FFEM, Nomenclature des composantes du programme C RISP et Document de projet Conservation International

Volets Convention FFEM	Axes Convention FFEM	Budget Total Convention FFEM (en €)	Composantes CRISP	Composante Document de projet CI - Résultats	Composante Document de projet CI Activités
1-1 Aires Marines Protégées	Planification de la conservation de la biodiversité	224 000	1A1 : Planification de la conservation de la biodiversité marine	Résultat 1- Planification de la conservation marine	<i>Activité 1a - Profil d'écosystème et plan d'action pour la région des îles du Pacifique</i> <i>Activité 1b - Plan de conservation écorégional pour la Nouvelle-Calédonie</i> <i>Activité 1c - Plan de conservation écorégional pour la Polynésie de l'Est</i>
	Création et appui à la gestion d'AMP	787 000	1A2 : Aires Marines Protégées	Résultat 2 - Aires Marines Protégées	<i>Activité 2.1 - Renforcement d'AMP existantes</i> <i>Activité 2.2 - Nouvelles AMP</i>
	Renforcement institutionnel, mise en réseau des gestionnaires et capitalisation	289 000	1A3 : Renforcement institutionnel et mise en réseau	Résultat 3 - renforcement des capacités, mise en réseau et capitalisation des expériences	<i>Activité 3.1 - Préparation et gestion</i> <i>Activité 3.2 - Planification et réalisation du renforcement de capacité</i> <i>Activité 3.3 - Développement du réseau</i> <i>Activité 3.4 - Capitalisation des expériences</i>
	Total	1 300 000			
1-2 Gestion côtière intégrée	Synthèse connaissances	30 000	1A4 : Gestion intégrée des zones côtières récifales et des bassins versants	Résultat 4 - Bassin versant	<i>Activité 4.1 - Préparation</i> <i>Activité 4.2 - Revue des connaissances</i> <i>Activité 4.3 - Analyse des projets</i> <i>Activité 4.4 - Cartographie des risques</i> <i>Activité 4.5 - Sites de démonstration</i> <i>Activité 4.6 - Planification</i>
	Bilan projets	45 000			
	Cartographie	180 770			
	Restauration écologique	269 230			
	Scénarii d'aménagement	75 000			
	Total	600 000			
(Frais de gestion CI)				Résultat 5 - Gestion du programme	Activités 5.1 à 5.5 financées par frais de 2,5 % sur les activités 1.a à 4.6
1-3 Supervision	Total	100 000			
	Total en €	2 000 000			

**MODELE DE GRILLE D'INFORMATION SUR LES AMP SOUTENUES PAR LE PROJET
SUR FINANCEMENT FFEM.**

- Pays :
- Nom de l'AMP :
- Carte de localisation dans le pays
- Carte de l'AMP

- Surface totale (km²)
- Surface marine (km²)
- Surface terrestre (km²)
- Surface eaux douces (km²)

- Catégorie d'AMP (dénomination, public/privé/communautaire) :
- Catégorie UICN :

- Date de création :
- Document officiel de création : (nom, référence et date).

- Population (dans l'AMP ou considérées comme étant usagers de l'AMP, peut couvrir des villages voisins)

- Liste des opportunités et menaces pesant sur la conservation (pêche, tourisme, conflits d'usages, biodiversité remarquable, etc.) :
 -
 -
 -
 -
 -

- Listes des usages identifiés sur l'AMP (pêche, collecte coquillage, agriculture, différents types de tourisme, plaisance, etc.)
 -
 -
 -
 -
 -

- Nom et adresse du Gestionnaire (adresse, e-mail, téléphone)

- Nombre d'agents administratif (rémunérés et bénévoles)
- Nombre de gardes (rémunérés et bénévoles)

- Plan de gestion (existence ou non, première date de mise en place et date de dernière mise à jour) :
- Mode de gestion (expliquer en quelques lignes avec les principales caractéristiques des règles de gestion):
- Existence d'un dispositif de surveillance (décrire en quelques lignes).
- Existence d'un dispositif de suivi des effets de l'AMP (décrire en quelques lignes ; indiquer s'il couvre biologie, sociologie et économie, indiquer s'il existe une situation de référence pour comparer)
- Existence d'un plan d'affaire pour construire l'autonomie financière (si oui, décrire les principales sources de revenus attendus pour financer les coûts de fonctionnement)

- Apports du FFEM (budget FFEM par rapport au budget total, organisation bénéficiaire du financement, activités financées, résultats enregistrés)

Fiche de collecte d'information auprès de lecteurs du journal semestriel des AMP de la côte nord-est (Province Nord / WWF Nouvelle-Calédonie).

Fiche de localisation des sites de ponte des tortues marines

Critère de reconnaissance des tortues marines

source : fiche d'identification des tortues marines - Avec l'aimable autorisation de la CPS et du président de l'ASNCC

Tortue verte
(*Chelonia mydas*)

Tortue grosse tête
(*Caretta caretta*)

Tortue imbriquée
(*Eretmochelys imbricata*)

Source d'information

Identité
 Nom :
 Tribu :

Commune : PWEEVO / HYEHEH / TUÛ

Observation
 Lieu :
 Milieu : plage / lagon
 Date :
 Heure :
 Espèce : tortue verte / grosse tête / imbriquée
 Type : trace / nid / petite tortue / individu adulte
 Nombre :

Entourez sur la carte l'endroit où vous avez fait votre observation

Contact Sébastien
 Coordonnateur AMPs Nord-Est
 Tél. : 42 77 87 - Mèl. : sflaninoz@wwf.nc
 Adresse : Aires Marines Protégées Nord-Est,
 BP 92. 98 815 Hienghène

6
7

Suivi d'un site de reboisement en lutte anti-érosive (Aneytum – Vanuatu)
(Photos : Don Miller – Landcare Research)



